

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_074

Le 07 novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie, Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno et TURC Jack.

Absents : Mme ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie) et M. HUTIN Didier (pouvoir à DIDIER Thierry)

Secrétaire : M. BELLE Michaël

OBJET : Convention tripartite d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux. Avenir du bâtiment « L'Oustalet »

La commune souhaite engager une réflexion sur le devenir du bâtiment qui abrite actuellement la maison de retraite « L'Oustalet ». En effet, suite à la construction d'une nouvelle maison de retraite portée par Drôme Aménagement Habitat (DAH), le bâtiment devrait être libéré par ses occupants en juillet 2023.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au CAUE de la Drôme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dont la mission consisterait à :

- L'analyse du bâtiment au regard de ses qualités spatiales, fonctionnelles, structurelles et architecturales, du contexte urbain et paysager et du contexte réglementaire.
- L'animation de la commission pour esquisser des éléments de programme et la capacité et l'opportunité du bâtiment à les accueillir.
- La rédaction d'un appel à projet et l'analyse des réponses.

Dans le cadre de la convention proposée, le CAUE prévoit 14 jours de travail.

La commune de Bourdeaux devra s'acquitter ;

- de l'adhésion au CAUE de la Drôme pour un montant de 2 063€
- d'une participation volontaire de 4 190€ au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux s'engage à reverser à la commune de Bourdeaux, 50% du montant total engagé pour l'étude, soit 3 126.50€

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion au CAUE de la Drôme

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite avec le CAUE de la Drôme et la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux relative à l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur le devenir du bâtiment « L'Oustalet »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

